

DURÉE

4,00000 jours (soit 32 heures)

PRIX

1 909 € par participant

Soit 2 290,80 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Diagnostiqueurs
- Maîtres d'oeuvre
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Experts
- Contrôleurs techniques

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître la réglementation en vigueur et son champ d'application.
- Acquérir une méthodologie d'analyse des exigences d'accessibilité en phases programme et conception pour les opérations en neuf ou réhabilitation.
- Réaliser un diagnostic « accessibilité » pour les projets d'aménagement ou de « mise aux normes » des bâtiments existants.
- Décider des choix et concevoir les solutions techniques : mesures et dispositions constructives.
- Contrôler l'atteinte des objectifs réglementaires lors de la réception des travaux.

**PROGRAMME****Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du handicap**

- Décortiquer les points clés de la loi du 11.02.2005
- Zoom sur l'article IV consacré à l'accessibilité

Intégrer la réglementation et les évolutions normatives récentes

- Présentation des textes encadrant le handicap
- Comprendre les principes d'application de la réglementation sur les constructions neuves et les bâtiments existants
- Les évolutions réglementaires : Arrêté et décret du 24 décembre 2015

Appréhender les enjeux de l'accessibilité pour les établissements recevant du public

- Circulaire illustrée du 30 Novembre 2007
- L'évacuation des personnes en situation de handicap



Comment établir un diagnostic d'accessibilité

- Quelles sont les obligations liées au diagnostic
- Intégrer la méthodologie du diagnostic et savoir le réaliser
- Cas pratique

Quelles sont les procédures à suivre pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public

- Rôle de la sous-commission départementale d'accessibilité
- Les autorisations administratives
- Le cahier des charges des travaux
- L'attestation d'accessibilité

Cas pratique : procéder à des analyses sur plans en vue de détecter d'éventuels obstacles avant le lancement des travaux Appréhender l'accessibilité en pratique

- Identifier et comprendre les principaux obstacles à l'accessibilité
- Répondre à la déficience visuelle, auditive, motrice : les aides techniques
- Analyse de solutions illustrées

Mise en accessibilité du patrimoine : comment élaborer un AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

- Quels sont les outils nécessaires à l'élaboration de l'AdAP
- Comment recourir à la concertation, outil de réussite de l'AdAP



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

Formation éligible aux exigences de l'**arrêté du 12 février 2016** relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes



